



1.2 PROTÉGER CHACUN

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Pour lutter contre le harcèlement

- **335** référents harcèlement dans tous les rectorats et DSDEN ;
- le droit à une scolarité sans harcèlement consacré dans la loi Pour une École de la confiance ;
- des ambassadeurs collégiens et lycéens contre le harcèlement ;
- un programme de prévention du harcèlement : pHARe.

Pour prévenir le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTphobies

- une équipe nationale de réaction, pilotée par le ministère et la Dilcrah ;
- un vademecum *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* et un site de ressources ;
- un formulaire électronique de saisine pour les personnels qui seraient victimes d'actes à caractère raciste ou antisémite ;
- un cahier des charges sur la formation à l'égalité filles-garçons.

— LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Parce que l'École offre à chaque élève un cadre lui permettant de s'épanouir et de progresser, elle ne peut accepter ni le racisme, ni l'antisémitisme, ni les violences scolaires ou sexistes, ni les LGBTphobies. L'engagement de l'institution est donc entier et permanent.

pHARe, un programme global de prévention du harcèlement

Prévenir et lutter contre le harcèlement est un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative. À la rentrée 2021, après une phase d'expérimentation de deux années, le programme pHARe sera généralisé

à toutes les académies et dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires.

pHARe est un programme de prévention du harcèlement qui dotera les écoles et les établissements scolaires d'une stratégie globale d'intervention. Le programme poursuit les objectifs suivants :

- doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient ;
- assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire ;
- apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et la prévisibilité de l'action publique ;
- permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Au niveau de l'école

Les écoles et les établissements signeront une charte dans laquelle ils :

- s'engagent pour deux ans à mettre en place le programme ;
- constituent une équipe ressource de 5 personnels en charge de l'application du protocole et du suivi de la formation proposée par l'académie ;
- formalisent un protocole de traitement, présenté en CESCE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- forment une équipe d'élèves-ambassadeurs collégiens (10 minimum) ;
- mettent en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents ;
- participent aux temps forts du programme ;
- organisent 10 heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du CP à la 3^e.

Au niveau académique

Chaque académie, sous la conduite du comité de pilotage propose huit jours de formation aux membres de l'équipe ressource sur deux ans.

Au niveau national

La mission de prévention des violences coordonne le dispositif aux côtés des superviseurs académiques.

Les piliers du programme PHAre : éduquer pour prévenir, former et intervenir

Éduquer à la prévention du harcèlement grâce à un programme :

- gratuit et à destination directe des écoles et des collèges ;
- étendu aux lycées avec des modalités adaptées ;
- 100 % digital, livré clé en main à travers une plateforme numérique (cf. encadré) ;
- conçu au plus près des territoires grâce à une expérimentation de deux années dans 6 académies ;
- construit avec le concours du comité national d'experts.

Former pour être en mesure de repérer et intervenir avec :

- un dispositif de formation inédit (huit jours) pour l'ensemble des équipes ressources ;
- un protocole de prise en charge connu de tous les membres de la communauté éducative ;
- des élèves formés dans tous les établissements.

À retenir : jeudi 18 novembre 2021, prochaine journée de mobilisation Non au cyberharcèlement.

Une plateforme clé en main

Pour accompagner la mise en œuvre du programme, les écoles et établissements y trouveront :

- tous les contenus éducatifs et de traitement :
 - une mallette ambassadeurs pour former les élèves dans leur collège ;
 - une mallette 10 heures d'apprentissages avec des parcours éducatifs du CP à la 3^e ;
 - une mallette de formation des adultes (parents, personnels).
- les outils de suivi pour les responsables d'établissement et les superviseurs ;
- la cartographie des actions.

— FAIRE RECULER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES LGBT+

Le ministère poursuit sa politique de lutte contre l'homophobie et la transphobie, en l'inscrivant dans la dynamique interministérielle coordonnée par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

L'année sera ainsi marquée par la mise en œuvre du **Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 :**

- la création, dans chaque académie, d'un groupe de travail sur la prévention des LGBTphobies impliquant les services du ministère et les associations. Le renforcement du pilotage académique permettra ainsi de déployer efficacement le plan national et d'associer localement tous les acteurs ;
- la production de lignes directrices pour harmoniser l'accueil des élèves trans dans les établissements scolaires et permettre ainsi l'élaboration d'outils d'accompagnement ;
- la formation des personnels avec des stages dédiés à la connaissance et à l'accompagnement des problématiques liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre en milieu scolaire.

Par ailleurs, le 17 mai, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie demeure un temps fort du calendrier éducatif, où les initiatives mises en œuvre dans les établissements scolaires pour favoriser la prévention des discriminations et des violences de genre et l'inclusion, sont encouragées.

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



À QUOI S'ENGAGE

L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP